



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## aides et prêts

Question écrite n° 6312

### Texte de la question

M. André Godin appelle l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation sur la question des avances de l'Etat à ses agents titulaires pour l'acquisition de véhicules personnels destinés à un usage professionnel. Le taux d'intérêt des prêts octroyés par l'Etat s'élève à 6,5 % depuis 1982. Pourtant, en 16 ans, les taux d'intérêt des crédits à la consommation ont été divisés approximativement par deux. Une baisse, dans une proportion semblable, du taux d'intérêt appliqué aux avances de l'Etat aurait sans doute été souhaitable, d'autant plus qu'aujourd'hui, certains organismes de crédit proposent des prêts à la consommation au taux de 4,5 %. En conséquence, il lui demande de l'informer de ses intentions sur cette question.

### Texte de la réponse

Depuis quelques années l'évolution des conditions économiques et financières a souligné le caractère moins attractif des avances aux agents publics pour l'acquisition d'un véhicule. C'est pourquoi une réforme a été mise en oeuvre en 1996 afin de tenir compte de l'érosion monétaire et de l'évolution des taux d'intérêt. Ainsi, le décret n° 96-890 du 7 octobre 1996, publié au Journal officiel le 12 octobre 1996 et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances du 11 décembre 1996, publié au Journal officiel le 19 décembre 1996, ont revalorisé les montants alloués au titre d'avances aux fonctionnaires de l'Etat pour l'acquisition de moyens de transport. Par ailleurs, la baisse des taux d'intérêt observée ces dernières années a conduit les pouvoirs publics à réexaminer le niveau des taux appliqués aux prêts octroyés aux agents publics pour l'acquisition d'un véhicule. Au vu des taux pratiqués sur les marchés monétaire et obligataire, il a été décidé de fixer le taux de ce type d'avances à 5,5 %. Celui-ci s'applique depuis le 1er juillet 1997.

### Données clés

**Auteur :** [M. André Godin](#)

**Circonscription :** Ain (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6312

**Rubrique :** Fonctionnaires et agents publics

**Ministère interrogé :** fonction publique, réforme de l'Etat et décentralisation

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 novembre 1997, page 4033

**Réponse publiée le :** 16 février 1998, page 878